

# RSE DD

## Fondements, évolutions et perspectives

### Transcription vidéo – Des origines lointaines

---

*Ce cours vous est proposé par Najoua TAHRI, Maîtresse de conférences, IAE de Montpellier et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.*

---

#### Diapo 4

Dans cette leçon, nous plongerons dans les fondements historiques de la RSE, en analysant les premières formes de philanthropie et de paternalisme dans les pratiques des entreprises au XIXe et XXe siècles. Nous aborderons également les critiques et les débats autour de la RSE qui ont marqué son évolution, avec des figures emblématiques qui ont soit soutenu soit contesté cette vision élargie des responsabilités des entreprises.

#### Diapo 5

La responsabilité sociale s'est constituée en doctrine structurant les discours et pratiques des hommes d'affaires américains entre la fin du 19ième siècle et le début du 20ième siècle, durant la Seconde Révolution Industrielle.

Elle s'inscrit dans une tradition de philanthropie corporative qui répond tout autant à une inspiration religieuse protestante, sauver son âme dans l'au-delà, qu'à des enjeux pratiques, fixer une main d'œuvre compétente. L'entreprise Pullman avec ses installations communautaires à l'usage des employés offre une vitrine exemplaire du paternalisme industriel de cette période.

Le principe dominant de cette forme embryonnaire de responsabilité sociale est celui de la philanthropie, posé comme devoir de l'homme d'affaire qui a réussi et dont la prospérité ne se trouve justifiée, d'après l'idée protestante du « stewardship », que si elle contribue aussi au bien-être de la communauté au sein de laquelle ses affaires ont pu prospérer. Son mot d'ordre est « giving back », et sa figure emblématique est sans doute celle d'Andrew Carnegie, dont l'article de 1889 consacré à l'analyse des « devoirs de l'homme de bien » donnera naissance au mouvement de « l'évangile sociale ».

#### Diapo 6

L'émergence de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) s'est développée en réponse aux attentes sociétales et à l'intégration de nouvelles valeurs de service public.

D'après l'historien Américain Morrell Heald, : « ce dont le 19ème siècle manquait, et que le 20ème siècle va fournir, c'est une justification – une conceptualisation de la relation entre l'entreprise et la communauté – suivant laquelle la responsabilité sociale est considérée non seulement comme une charge pesant sur la conscience et l'intérêt individuel, mais aussi sur les ressources des entreprises ».

C'est entre les années 1900 et 1920, dans un contexte de réforme sociale où dominent les idées des progressistes, que s'élabore cette nouvelle approche des relations entre l'entreprise et la société aux États-Unis, qui va donner naissance à une première ébauche de responsabilité sociale.

Durant cette période où les premières lois anti-trust sont mises en place, l'idée qu'il est nécessaire pour les entreprises de maintenir de bonnes « relations publiques » s'impose auprès de grands dirigeants tels que J. D. Rockefeller, qui fera évoluer en conséquence la politique de l'entreprise « Standard Oil ».

Les premiers départements chargés de la gestion des relations publiques se développent.

Le terreau idéologique sur lequel se construit la notion de responsabilité sociale s'enrichit alors des notions d'intérêt et de service public. Il devient clair, dans les milieux d'affaires, qu'une meilleure prise en compte de l'opinion dans la conduite de l'entreprise s'impose.

### **Diapo 7**

Les éléments qui soulignent la manière dont la responsabilité sociale des entreprises s'est structurée en réponse à des pressions sociétales et critiques externes au début du XXe siècle sont les suivants :

Ce développement de l'idée de responsabilité sociale répond alors à des enjeux de légitimation car les entreprises américaines, dont certaines ont vu leur taille augmenter dans des proportions jusqu'alors inégalées, sont parfois perçues comme une menace directe pour le bon fonctionnement des marchés et de la démocratie.

Des journalistes d'investigation les « muckrakers » dénoncent de manière documentée et systématique les méfaits de certains entrepreneurs à l'origine de ces géants qui seront parfois surnommés les « barons voleurs ».

Pendant les années 1920, la doctrine de la responsabilité sociale se consolide avec la notion de « trusteeship », qui stipule que les personnes mandatées pour gérer le bien d'autrui se doivent d'exercer cette fonction comme s'il s'agissait de leur bien propre.

Cette idée sécularise et complète la notion antérieure de « stewardship ». De nombreux dirigeants tels que Owen D. Young et Gerard Swope de la General Electric ou encore Elbert H. Gary de la United Steel Company prennent publiquement des positions en faveur de cette approche. Ils affirment une vision partenariale de leur rôle de dirigeant, cherchant à concilier les objectifs des détenteurs du capital et de la force de travail.

### **Diapo 8**

Voici quelques points qui montrent comment la responsabilité sociale des entreprises a évolué au gré des dynamiques économiques et sociales, reflétant les attentes changeantes de la société envers le rôle des entreprises.

L'idée que l'entreprise a des responsabilités vis-à-vis du grand public est parfois contestée dans les milieux dirigeants.

Ainsi Henry Ford, oppose à cet objectif « trop flou » une stricte focalisation sur la production, mieux à même selon lui de servir la société à long terme.

Une seconde vague d'élargissement et de conceptualisation d'une responsabilité sociale se développe. Elle correspond à un besoin pour la classe émergente de dirigeants gestionnaires, qui ne sont plus nécessairement propriétaires des entreprises qu'ils gèrent, d'affirmer leur respectabilité sociale.

Cette période voit l'émergence et la formalisation des premiers codes de conduite au niveau des industries. Cela peut s'interpréter comme une tentative d'autorégulation visant à éviter le développement de réglementations contraignantes.

L'effondrement économique de la crise de 1929 et la perte de prestige social des dirigeants et des entreprises aura pour conséquence une mise en berne des discours relatifs à la responsabilité sociale. Les politiques du New Deal des entreprises ont conduit au développement de mesures sociales alors qualifiées de responsabilité sociale « encadrée ». Ce n'est qu'après la Seconde Guerre Mondiale, dans les années 1950, que se réaffirme à nouveau la doctrine de la RSE.

### **Diapo 9**

Cette période révèle un élargissement et une institutionnalisation de la RSE, passant d'une série de pratiques influencées par des mouvements sociaux à un concept théorique étudié dans le monde académique :

D'après Morrell Heald, le principal apport de cette période sera précisément la qualification de ces pratiques au travers de l'acronyme RSE, l'ensemble des idées et des représentations nécessaires à son développement étant déjà en place depuis les années 1920.

Les pratiques de RSE se développeront progressivement au sein des entreprises américaines en s'appuyant sur des mouvements sociaux. Le mouvement pour les droits civiques et les luttes contre la discrimination dans les années 1960. Les mouvements écologistes et les mouvements étudiants contre la Guerre du Vietnam qui cibleront les entreprises polluantes ou productrices d'armes dans les années 1970. La lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud dans les années 1980.

Au-delà d'une consolidation des pratiques de RSE autour de problèmes sociaux et environnementaux spécifiques, la seconde Guerre Mondiale marque surtout le passage de la RSE du monde des affaires au monde académique. Pendant les années 1950 et 1960, on observe la multiplication d'ouvrages et d'articles académiques et de prises de positions relatives à la RSE.

L'ouvrage d'Howard Bowen est sans doute celui qui illustre le mieux le passage de la responsabilité sociale du statut de doctrine formée dans le monde des affaires à celui de concept académique, enjeu de débats théoriques.

### **Diapo 10**

De nombreux auteurs s'accordent pour attribuer à Howard Bowen la paternité du concept « moderne » de RSE, en grande partie à cause de la publication de son livre de 1953, intitulé *Social Responsibilities of the Businessman*

L'économiste John Maurice Clark avait déjà évoqué un glissement progressif des responsabilités des dirigeants de la sphère économique vers la sphère sociale dans un article de 1916 du *Journal of Political Economy*. Bowen s'appuie sur les débats des institutionnalistes

tels que Merrick Dodd, Adolfe Berle et Gardiner Means relatifs à la séparation entre propriété et contrôle ou encore à la définition des objectifs de l'entreprise comme entité juridique. Son ouvrage constitue une remarquable synthèse des enjeux économiques et institutionnels relatifs à la notion de responsabilité sociale.

### **Diapo 11**

Il n'aborde le thème de la responsabilité sociale dans ses écrits que de manière marginale au-delà de son ouvrage de 1953. Il occupera la tête de plusieurs collèges de commerces et présidera quelques universités américaines ainsi que de la prestigieuse American Economic Association.

Bowen positionne son analyse de la doctrine de la responsabilité sociale à un niveau macro-économique et l'évalue en fonction de sa capacité à générer un niveau de bien-être plus élevé dans la société.

Il appréhende cette notion comme une « troisième voie », située à mi-chemin entre la régulation étatique et le pur laisser-faire. La responsabilité sociale apparaît en effet à cette époque comme un mode d'autorégulation des entreprises particulièrement séduisant. Il permet d'éviter simultanément les écueils d'une régulation trop importante, véritable danger pour la démocratie aux yeux des américains dans un contexte de Guerre Froide. Mais aussi les désastres sociaux auxquels ont parfois conduit les marchés laissés à eux-mêmes et dont les effets se sont faits sentir à la fin du 19ème siècle et après la crise de 1929.

En ce sens, la responsabilité sociale s'offre à Bowen comme un moyen de réaliser les grands objectifs de l'économie américaine. Il présente ces objectifs et les définit de manière large incluant, au-delà du progrès économique, des buts de justice, de liberté et de développement des personnes.

### **Diapo 12**

Pour compléter la pensée de Bowen, le développement de la RSE est en effet concomitant de la division entre propriété et contrôle de l'entreprise. En séparant les actionnaires de la nouvelle classe de « managers professionnels » on a renforcé la socialisation des dirigeants, et donc leur sensibilité à la société qui les entoure. On a diversifié leurs origines sociales et augmenté leur latitude de prise en compte des pressions externes dans les processus de prise de décision organisationnel. Ce mouvement de progressive professionnalisation explique aussi le succès d'une doctrine qui permettait aux nouveaux « managers » d'affirmer leur respectabilité sociale.

### **Diapo 13**

Le développement des travaux sur la RSE dans les années 1950 et 1960 est marqué par une série de débats. Dans un contexte de Guerre Froide ils opposent les défenseurs de l'idée selon laquelle l'entreprise puisse avoir des responsabilités élargies vis-à-vis de la société, à ses détracteurs pour lesquels l'objectif de l'entreprise doit être cantonné à la recherche d'un profit maximum. Tandis que les premiers voient dans la RSE un argument de vente du système

capitaliste au peuple américain, les seconds considèrent au contraire que la RSE est un véritable « cheval de Troie » de l'idéologie communiste

En 1958, Theodore Levitt publie dans la Harvard Business Review une première critique en règle des débordements politiques susceptibles d'être engendrés par la « nouvelle orthodoxie » que constitue à ses yeux la RSE. Son article s'intitule « The Dangers of Corporate Social Responsibility ». Levitt voit dans la RSE une ingérence du monde des affaires dans la sphère politique menaçant le bon fonctionnement d'une société démocratique pluraliste.

#### **Diapo 14**

Selon Levitt, la concentration de la gestion du bien-être dans les mains d'un petit nombre d'acteurs, qu'il s'agisse de l'État, des syndicats ou des entreprises, est à proscrire. Tout mouvement renforçant cette tendance doit être combattu. L'accroissement du pouvoir des entreprises sur la société qui résulterait d'une diffusion de la RSE signerait donc bel et bien la mort du capitalisme, qui tomberait victime de ses propres bonnes intentions.

C'est la raison pour laquelle Levitt exhorte les hommes d'affaires de son temps à s'écarter de la doctrine de la responsabilité sociale et à se focaliser sur la recherche du profit afin de maintenir séparées les fonctions de régulation sociale. Il ne nie pas que les entreprises doivent répondre aux attaques qui leurs sont faites et contribuer à résoudre certains problèmes sociaux. Mais il suggère qu'une réponse plus appropriée consisterait tout simplement à accepter l'existence de l'action gouvernementale et syndicale et à en reconnaître les bénéfices potentiels.

#### **Diapo 15**

Aux discours lénifiants sur la vertu, les bonnes œuvres et l'altruisme, un gospel de la tranquillité qui est un soporifique, Levitt oppose donc un credo capitaliste dur. Au lieu de lutter pour sa survie en se déguisant en industrie de service public, le monde des affaires devrait lutter comme s'il était en guerre. Et comme dans toute bonne guerre, il doit lutter galamment et audacieusement, mais surtout pas moralement.

#### **Diapo 16**

C'est à Milton Friedman que l'on doit une seconde critique de la doctrine de la RSE qui restera la plus célèbre bien qu'elle ne soit pas la plus innovante. Son article du New York Times Magazine, publié en 1970 synthétise et reprend dans ses grandes lignes les arguments développés à l'encontre de la RSE dans un ouvrage antérieur, *Capitalism and Freedom* en 1962. Paradoxalement, c'est l'une des références les plus souvent citées à la fois par les défenseurs et par les détracteurs de la RSE.

L'analyse de Friedman recoupe en partie des arguments de critiques politiques déjà développés par Bowen et Levitt. Mais il en généralise et en étend la portée en inscrivant son argumentation dans la perspective économique d'une relation d'agence qui lie un manager, l'agent, à ses actionnaires, le principal.

Dans le contexte de cette relation principal et agent, Friedman postule que la responsabilité ne peut être qu'individuelle. La responsabilité sociale ne peut donc être que celle du manager, l'agent, ou de l'actionnaire, le principal.

### **Diapo 17**

Par ailleurs, il exclut les actions de RSE qui seraient profitables, car elles ne correspondent selon lui qu'à une labellisation hypocrite de la recherche de profit.

Friedman démontre qu'un investissement par un manager de l'argent de son entreprise dans des programmes de RSE va à l'encontre de ses obligations fiduciaires vis-à-vis des actionnaires en diminuant le profit. Ou bien cela équivaut à faire supporter par les consommateurs ou par les employés le coût des actions sociales et environnementales de l'entreprise.

Quel que soit le cas de figure, ceci revient pour le manager à se substituer au gouvernement en imposant arbitrairement un impôt à certains acteurs économiques pour gérer un problème environnemental ou social.

La question qui se pose alors est celle de la capacité et de la légitimité d'un manager à définir les problèmes sociaux prioritaires et à les gérer.

### **Diapo 18**

Pour Friedman, les hommes d'affaires ne disposent ni des compétences nécessaires à la gestion d'un service public, ni de la légitimité politique pour administrer le bien commun car ils ne sont pas élus démocratiquement.

La RSE constitue alors une menace pour la démocratie et la société américaine, surtout dans un contexte de Guerre Froide. Elle peut être comparée à du socialisme rampant et finalement assimilée à une « doctrine fondamentalement subversive ». Si les citoyens américains souhaitent voir les entreprises adopter des techniques de production moins polluantes, Friedman leur conseil de voter et d'utiliser le processus démocratique pour élire un gouvernement qui pourra légiférer en ce sens.

Les fonctions sociales peuvent ainsi être clairement séparées. D'une part, la gestion du bien public incombe à l'État. D'autre part « il n'existe qu'une et une seule responsabilité sociale de l'entreprise, celle d'utiliser ses ressources et de s'engager dans les activités qui vont accroître ses profits dans le respect des règles du jeu, à savoir une compétition libre et ouverte, sans tromperie ni fraude ». Selon cette perspective, la RSE est donc définie de manière minimaliste comme la recherche d'un profit maximum dans le respect du cadre légal.

### **Diapo 19**

Face à ces controverses, les auteurs défendant la notion de RSE vont toujours chercher à justifier l'existence et la pertinence d'une responsabilité sociale qui s'étend au-delà de l'approche minimaliste définie par Friedman.

Cela ouvrira des débats sur les limites et les frontières de la responsabilité sociale qui resurgissent à période régulière.

Cependant, la remise en question de l'argumentation de Friedman s'est surtout affirmée au travers de travaux empiriques s'efforçant de démontrer la compatibilité entre la poursuite du profit et l'adoption de comportements socialement responsables.

# Références

## Comment citer ce cours ?

RSE DD – Fondements, évolutions et perspectives – Origines lointaines, Najoua TAHRI, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un